



DES RÉFÉRENCES TECHNIQUES
ET ÉCONOMIQUES
POUR CONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES
DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Écuries d'entraînement de trotteurs

Premiers repères technico-économiques 2020



PREMIERS SUIVIS EN ÉCURIES D'ENTRAÎNEMENT DE TROTTEURS POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE CES SYSTÈMES

UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI INCITE LES CHEFS D'ENTREPRISES À DISPOSER D'OUTILS POUR MIEUX PILOTER LEUR ENTREPRISE

Un secteur en évolution

Comme pour la filière équine en général, la filière course évolue dans un **contexte économique moins favorable** (augmentation de la TVA, crise économique, baisse du pouvoir d'achat des propriétaires, augmentation des charges de structure). À cela s'ajoutent **l'ouverture du marché des paris et la diminution du montant des enjeux** qui va limiter les retours financiers vers la filière. L'ensemble de ces éléments impacte l'équilibre économique des structures.

Selon certains entraîneurs, ils sont confrontés à des difficultés financières et des retards de paiement des propriétaires. De plus, la menace sanitaire (gourme, rhinopneumonie) peut immobiliser l'écurie et pénaliser la structure pendant toute la période de fermeture.

Dans ces systèmes basés sur la performance des chevaux, **les gérants d'entreprises prennent des risques financiers en basant la pérennité de leur exploitation sur leurs résultats en course.**

La nécessité de disposer de repères et de références pour piloter son entreprise

Fort de ce constat, les chefs d'entreprises doivent être d'autant plus vigilants à la rentabilité de leur structure. Ils doivent non seulement être **performants sur les résultats** de leurs chevaux pour **maintenir la confiance des propriétaires** mais aussi **gérer en parallèle la rentabilité de leur structure**. Pour les aider, ils ont besoin de repères pour se situer mais aussi d'outils de gestion qui leur permettraient de suivre leur activité au quotidien.

C'est tout l'enjeu de la mise en place de ce suivi d'écuries d'entraînement de trotteurs qui a pour objectif de mieux **comprendre le fonctionnement de ces structures et d'élaborer des premiers repères pour se situer.**

Ce système ne faisait pas encore l'objet de suivi technico-économique dans le cadre du **Réseau Equin National**. Ce réseau en place depuis une dizaine d'années est un **dispositif composé d'exploitants volontaires et d'experts de terrain** en vue d'analyser les différents systèmes d'exploitation pour **produire des références**. Ces systèmes sont suivis selon la même méthodologie d'approche globale et l'ensemble des données collectées à la fois techniques et économiques sont stockées sur un logiciel national Diapason afin de capitaliser l'expertise acquise.

EN BREF, LES FINALITÉS DU PROJET

- Comprendre le fonctionnement des écuries d'entraînement de trotteurs
- Élaborer des premiers repères technico-économiques sur ce système
- Évaluer la rentabilité des structures
- Partager ces repères dans le cadre de la formation, de l'installation et du conseil
- Permettre aux professionnels de se situer
- Identifier les facteurs clés de réussite de ce système
- Amener des solutions concrètes pour améliorer les résultats des entreprises

Ce travail est né d'une volonté du Conseil des Chevaux de Normandie, de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et de la société mère Le Trot d'établir **des repères technico-économiques sur cette activité pour mieux accompagner l'installation**. En effet, le manque de repères chiffrés en lien avec les stratégies des entraîneurs ne permet pas un accompagnement optimum des futurs porteurs de projets. Il est nécessaire d'aller plus loin dans la compréhension de ces entreprises en identifiant leurs facteurs clés de réussite. Pour cela, un suivi individualisé détaillé est indispensable : c'est la méthodologie d'approche globale développée dans le cadre des réseaux d'élevage. Les repères acquis dans le cadre de ces suivis permettent de **mettre en relation les résultats économiques des entreprises avec leurs stratégies** et ainsi élaborer des références. Celles-ci sont mobilisées dans le cadre du **conseil** mais aussi de la **formation pour initier les jeunes** aux questions de rentabilité de ces systèmes. Plus largement, ces suivis serviront aussi de **support d'observation pour analyser l'évolution des résultats économiques** de ces entreprises en fonction du contexte, soulever d'éventuelles difficultés auxquelles sont confrontées les exploitants et identifier des marges de progrès pour certains. Ces repères seront mobilisables pour améliorer le développement des entreprises et plus largement la filière trot.

Cette étude fait suite à un premier travail exploratoire entrepris en 2016. Elle permet de caler la méthodologie de suivi de ces écuries et d'intégrer ce système dans le futur Réseau Equin National renouvelé en 2020.

Pour mener à bien ce projet un comité de pilotage associant le Conseil des Chevaux de Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la société mère Le Trot, l'Institut de l'Élevage, l'école AFASEC de Graignes et le cabinet comptable EQUICER a été mis en place. Ce COPIL animé par le Conseil des Chevaux de Normandie permet aux acteurs impliqués dans ce projet d'exprimer leurs réflexions sur les travaux de recherche.



Photo n°1 : Un lot de 3 chevaux prêts à sortir au travail. L'entraînement en lots de 3 à 4 chevaux implique un espace de préparation dédié.

6 STRUCTURES ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉES SUR LA RÉGION NORMANDIE (ORNE ET CALVADOS) SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Écuries d'entraînement de trotteurs
- Gérant détenant une licence d'entraîneur public
- Professionnel reconnu dans le milieu
- Ancienneté de la structure (> à 5 ans)
- Main-d'œuvre limitée à 5 temps plein
- Plus de 10 chevaux au travail
- Accessibilité aux données techniques et comptables

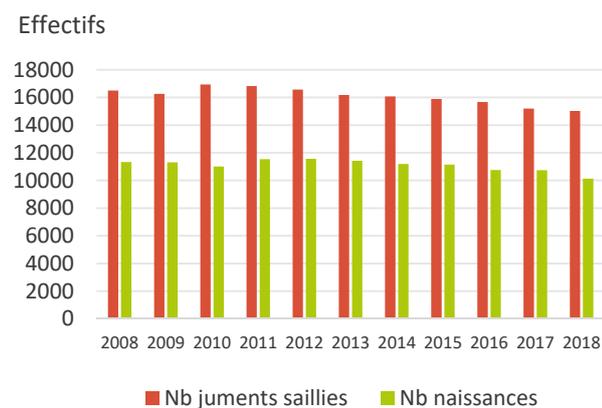
LE SECTEUR DU TROT EN FRANCE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN NORMANDIE

Un élevage régulé pour protéger et améliorer la race du trotteur français

Une politique de contrôle de la reproduction a été mise en place par la commission élevage de la société mère Le Trot afin de **réguler la production de trotteurs en France**. Deux principaux leviers ont permis de maîtriser la production : une prime de retrait afin d'encourager les éleveurs à retirer des poulinières à la reproduction et un renforcement des conditions d'admission des poulinières à l'élevage. Ce plan de maîtrise a permis d'atteindre en 2017 l'objectif fixé de moins de 15 000 poulinières saillies (voir figure 1).

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES ET DES NAISSANCES (2008-2018)

(Source : IFCE-SIRE)



La région Normandie est la principale région d'élevage de trotteurs en 2019, la moitié des poulains est né dans cette région. Comme à l'échelle nationale (figure 1), la diminution du nombre de naissances est observée également dans cette région (-5%).

Une particularité de ce secteur consiste à **qualifier les chevaux afin d'obtenir leur passeport pour la course**. Les chevaux doivent effectuer une distance de 2 000 mètres au trot dans un temps limite fixé selon l'âge du cheval.

Cette sélection permet de maintenir un nombre de chevaux suffisant pour alimenter le nombre de partants en course. Les taux de qualifications observées varient selon la génération du cheval et son âge au moment de la qualification. Les taux sont d'environ 40 % depuis les générations nées en 2006 (source *Ecus 2019*).



Maintenir l'attractivité des courses

Une légère baisse des propriétaires de trotteurs est observée entre 2017 et 2019 (-6%) : 4 693 en 2017 contre 4 390 en 2019.

On observe une légère tendance à la baisse du nombre d'entraîneurs public de trotteurs français et de leur nombre de chevaux : 869 entraîneurs avec 1 715 chevaux en 2017 contre 861 entraîneurs avec 1 621 chevaux en 2019.

Les entraîneurs de chevaux trotteurs doivent être titulaires d'une licence d'entraîneurs pour engager des chevaux en compétition. En 2019, nous avons 1 558 licences délivrées réparties selon les catégories : entraîneur public, autorisation d'entraîner, entraîneur particulier et permis d'entraîner pour 17 118 chevaux déclarés à l'entraînement.



FIGURE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURSES ET DE PARTANTS (2015 à 2019)

(Source : Le Trot)

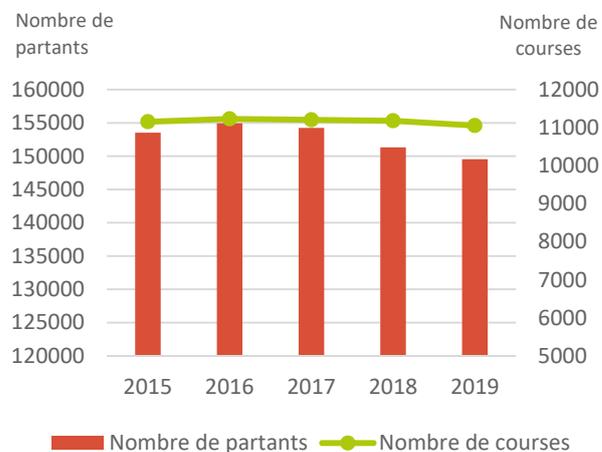
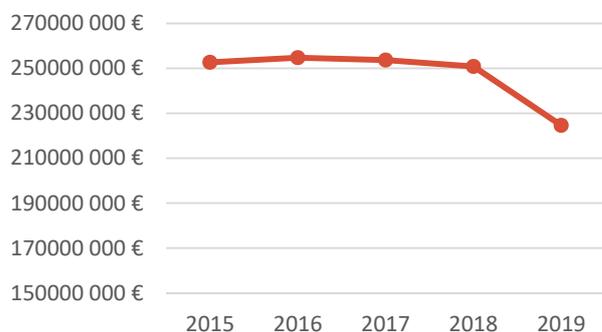


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DU MONTANT DES ALLOCATIONS (2015 à 2019)



L'activité course se maintient globalement même si on observe une légère diminution de 2 % du nombre de partants en 2018 et 2019 (figure 2). En revanche les allocations distribuées sont à la baisse (figure 3) et plus particulièrement en 2019 avec une baisse de 10 %. Cette tendance se traduit par une baisse moyenne des allocations distribuées par course : 22 642 € en 2017 puis 20 316 € en 2019. Cela a eu pour conséquence de diminuer la prime aux naisseurs et de diminuer aussi le nombre de courses (figure 2).

UN SECTEUR TRÈS SPÉCIFIQUE OÙ LA PART DE REDISTRIBUTION DES ALLOCATIONS DE COURSES A UN IMPACT FORT SUR LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES

L'activité course hippique représente en 2019 une part importante des flux financiers réalisés par la filière cheval soit 9,7 milliards d'€ sur plus de 10,8 milliards d'€, activité sport-loisir-travail et viande confondu (source ECUS 2019). Le PMU collecte les paris pour les restituer aux acteurs, en partie sous forme de prix et d'allocations vers les propriétaires de trotteurs en course. En 2019, **224 millions d'€ en prix et allocations** leur sont distribués puis redirigés en partie vers leurs entraîneurs et drivers (figure 3). L'année 2019 comprenait alors 1 558 entraîneurs de Trot dont **861 entraîneurs publics** (source Le Trot 2019).

La Société Mère est garante de la bonne répartition des allocations vers les propriétaires puis leurs prestataires : entraîneurs, drivers. C'est pourquoi, **la répartition des allocations en gains de course est encadrée dans un cadre légal sous forme de contrats.**

La part de gains de course pour le propriétaire, l'entraîneur et le driver

L'allocation est répartie sous forme de gains vers le propriétaire (assujetti à la TVA) **en € HT**, l'allocation sur les programmes de courses est exprimée aussi en € HT.

Le propriétaire est redevable sur ses gains de courses des frais d'entraîneur et de driver en euros TTC. L'entraîneur et le driver ont apporté une valeur ajoutée à l'animal, aussi ils sont redevables de la TVA. L'allocation sera répartie ainsi en euros HT pour toutes les parties prenantes :

76% de gains pour le propriétaire + 15% de frais pour l'entraîneur + 5% de frais pour le driver ; les 4% restant sont les frais de TVA restitués à l'Etat.

Courant 2021, une réforme s'engage pour que les versements des gains et le paiement des frais se fassent sans TVA, les pourcentages cités précédemment ne changeront pas.

Les contrats d'association et de location

Les principaux contrats qui régulent l'exploitation des chevaux de course sont les contrats d'association et les contrats de location.



Photo n°4 : Ce système nécessite de disposer d'infrastructures de qualité entretenues quotidiennement (pistes ovales et droites).

Les contrats d'association

Les associés (ex : éleveur + entraîneur) **exploitent ensemble un cheval.**

Les gains des associés propriétaires sont répartis en fonction du pourcentage de répartition inscrit dans le contrat. Il s'agit d'un contrat d'exploitation en course qui est indépendant de la notion de propriété, c'est-à-dire que **les % de répartition des gains peuvent être différents de ceux de la copropriété.**

EXEMPLE D'UN CHEVAL EN ASSOCIATION : Le propriétaire veut maîtriser la carrière de son cheval.

Pégase est détenu par deux propriétaires A et B et chacun détient 50 % de la propriété. Ces copropriétaires A et B ont choisi d'établir un contrat d'association avec une répartition des gains indépendante de leur % de propriétaire, dans cet exemple la répartition est de 30% pour A et 70% pour B.

Dans les contrats d'association, le nombre de personnes est au maximum de 10 personnes.

Dans le cadre de ces contrats, **les associés se partagent les frais d'entraînement, de monte** et peuvent aussi se partager, d'un commun accord, la pension et les autres frais directs.

Les associés définissent le « propriétaire », l'associé dirigeant, au regard du code des courses. Il est le seul à pouvoir engager et déclarer forfait sauf s'il transmet son pouvoir à l'entraîneur du cheval. **Le cheval court sous le nom de l'associé dirigeant et sous ses couleurs.**

COURIR SOUS UNE COULEUR ?

Chaque propriétaire de chevaux possède ses couleurs, qui sont toujours les mêmes quel que soit le jockey ou le cheval ; les couleurs (trois au maximum) sont reprises sur la casaque et la toque du jockey.



! *Le remplissage d'un contrat d'exploitation ne suffit pas pour établir les modalités de gardiennage du cheval. C'est pourquoi, il est utile aussi de réaliser un contrat d'entraînement pour sécuriser les relations entre le propriétaire et l'entraîneur sur les questions qui relèvent, par exemple, des conditions d'hébergement, d'entraînement, de répartition des frais... »*

Les contrats de location

Un locataire loue le cheval d'un bailleur. Les gains du locataire sont répartis selon le pourcentage de répartition inscrit dans le contrat de location entre 50 et 100 % pour le locataire. Toutes les charges sont alors au frais du locataire, le bailleur ne paie pas de pension ni de frais d'entraînement.

EXEMPLE D'UN CHEVAL EN LOCATION :

Le propriétaire veut maîtriser ses charges.

L'entraîneur (le locataire) loue le cheval d'un propriétaire (le bailleur) pour le faire courir. L'entraîneur connaît bien les performances des chevaux de ce propriétaire, ils travaillent régulièrement ensemble. Le cheval n'a pas encore fait ses preuves. L'entraîneur prend tous les frais à sa charge. Ils se répartissent les gains de course comme suit : 80 % pour l'entraîneur et 20 % pour le propriétaire.

On peut aussi rencontrer **des colocations de chevaux de course** : plusieurs locataires louent le cheval d'un ou plusieurs bailleurs. Le nombre de co-locataires peut être au maximum de quatre.

Les colocataires définissent le « propriétaire », le colocataire dirigeant, au regard du Code des courses. Il est le seul à pouvoir engager et déclarer forfait. **Le cheval court sous ses couleurs et sous son nom.** Les frais de l'entraîneur seront pris en charge par les colocataires. Les pourcentages de répartition des gains entre les colocataires et le ou les bailleurs seront précisés dans le contrat.

EXEMPLE D'UN CHEVAL EN CO-LOCATION, LA LOCATION MULTIPLE

Le propriétaire veut faire courir son cheval sous ses couleurs.

Le propriétaire de Pégase souhaite que son cheval court sous ses couleurs mais il ne veut pas prendre à sa charge les frais courants d'entraînement. Il se déclare alors locataire dirigeant de son propre cheval. Le cheval se trouve chez l'entraîneur. Il accepte de prendre tous les frais courants à sa charge, les frais vétérinaires et de maréchalerie sauf les engagements et pénalités à la charge du locataire dirigeant qui est aussi le propriétaire dans cet exemple.

Ils se répartissent les gains : 70 % pour l'entraîneur colocataire, 30 % pour le propriétaire locataire dirigeant. Les frais d'entraînement sont à la charge des locataires, la société du Trot ne débitera pas des gains de l'un pour les créditer à l'autre, les 15 % de frais d'entraînement devront être facturés au colocataire par l'entraîneur sur la base de ses gains perçus comme locataire.

Extrait du code des courses

L'autorisation d'entraîner revêt l'une des formes suivantes :

(règlement de la société d'encouragement à l'élevage du cheval français, code des courses 2020 art 26) :

- **Licence d'entraîneur public**
- **Autorisation d'entraîner**
- **Permis d'entraîner**

POUR LA LICENCE D'ENTRAINEUR PUBLIC, l'entraîneur public doit :

- avoir au moins trois chevaux sous sa direction,
- suivre le stage spécifique de 10 journées organisé sous l'égide de l'AFPPICC (Association pour la formation professionnelle du personnel de l'institution des courses).

En outre, à l'issue du stage un contrôle de la motivation du candidat et de son projet d'installation est effectué par une Commission composée, d'un Commissaire de la SECF, d'un entraîneur désigné par le Syndicat des Entraîneurs et d'un représentant de l'AFPPICC. L'entretien individuel est complété par un contrôle des connaissances noté. Il porte sur la réglementation professionnelle et l'étude prévisionnelle d'installation du candidat. Toute personne titulaire de cette licence doit exercer cette activité au titre de son activité principale.

POUR L'AUTORISATION D'ENTRAINER, elle peut être sollicitée par un **propriétaire entraînant, au titre de son activité principale**, les chevaux lui appartenant ou appartenant à son conjoint ou bien par un **entraîneur particulier**, personne **liée par contrat à un propriétaire** ou une personne ayant un statut d'aide familiale et ne pouvant entraîner que les chevaux appartenant à ce propriétaire ou au conjoint de ce dernier.

POUR LE PERMIS D'ENTRAINER, le titulaire de ce permis ne peut déclarer à son effectif d'entraînement que **deux chevaux au maximum**, dont l'un au plus pris par lui en location, l'autre devant lui appartenir ou appartenir à son conjoint en totalité.

- *% entraîneur* : c'est le produit perçu par l'entraîneur lorsque le cheval gagne des allocations en course, cela correspondant aux frais liés à l'entraînement du cheval.
- *% driver/jockey* : c'est le produit perçu par le jockey/driver lorsque le cheval gagne des allocations en course, cela correspondant aux frais liés à la monte/drive du cheval en course.

LES SYSTÈMES TROT

(à partir des données de la campagne 2018)

L'ACTIVITÉ DE CES ENTREPRISES SE BASE SUR LA PRÉPARATION DE CHEVAUX EN VUE DE PERFORMER EN COURSE

Il s'agit de structures d'entraînement de trotteurs qui accueillent des chevaux pour les préparer et les faire courir en course. **Les exploitants ont tous une licence d'entraîneur public** qui leur a été délivré par Le Trot, ce sont des entraîneurs professionnels. **Cette licence leur permet d'entraîner des chevaux de propriétaires.** Ce titre est délivré **après avoir suivi une formation** permettant d'apprendre la réglementation des courses et de soumettre un projet d'installation.

Les 6 exploitants observés dans cette étude sont drivers au trot attelé, ils confient leurs chevaux au trot monté à des jockeys professionnels.

En effet, il existe deux types de courses en trot :

- *du trot attelé* : les chevaux trotteurs tractent un sulky mené par un driver et parcourent une distance de 1 609 m à 4 150 m, les courses les plus courantes ont une distance comprise entre 2 400 et 2 800 m.
- *du trot monté* : les chevaux sont montés par des jockeys et parcourent les mêmes distances qu'en trot attelé entre 2 400 et 2 800 m.



Photo n°5 : Le niveau de performance attendu nécessite d'apporter des soins particuliers aux chevaux.

La spécificité de ces courses est de rester à l'allure du trot avec une tolérance de foulées de galop admise par le code des courses sous peine d'être disqualifié. Les chevaux commencent leur carrière de course dès l'âge de deux ans : seuls sont autorisés à courir les chevaux ayant réussi l'épreuve des qualifications. Il s'agit d'un test chronométré sur la distance de 2 000 m qu'ils réussissent s'ils font un temps inférieur à celui fixé en fonction de la saison et de la discipline.

Les chevaux peuvent être qualifiés après 2 ans mais la majorité l'est entre 2 et 3 ans.

Les 6 exploitants normands suivis sont tous installés depuis plus de 10 ans et ont acquis une grande expérience dans leur secteur. Ils sont spécialisés en

équien, dans l'entraînement des chevaux et **certains pratiquent également l'élevage** pour faire naître leur propre performeurs (3 entraîneurs sur 6).

Les missions de l'entraîneur sont d'assurer : la préparation physique et mentale des chevaux, les relations avec les partenaires et propriétaires, la gestion du personnel et la gestion des courses.

DE JEUNES CHEFS D'ENTREPRISES FORMÉS ET EXPÉRIMENTÉS

Âgés entre 34 et 40 ans, les six exploitants ont tous créé leur entreprise depuis déjà une dizaine d'années. **Souvent cette installation s'est faite après une expérience de salariat** (de 4 à 10 ans) et **une formation agricole** (du CAP, jusqu'au BTS production animale) pour 5 sur 6. Quelques-uns d'entre eux se sont formés dans des centres de formation spécialisés en course.

Passionnés par ce milieu, ils ont choisi de travailler dans des écuries d'entraîneurs professionnels

avant de s'installer. Ces années d'expérience leur ont permis de mieux connaître le métier et d'acquérir des savoir-faire autour de la préparation, de l'entraînement et de la gestion des chevaux en course.

Ces années de salariat leur ont permis de mener plus d'une centaine de courses (voir leur palmarès tableau 1) et de répondre aux critères nécessaires pour l'obtention du permis d'entraîneur public (voir page 10).

POUR ÊTRE ENTRAINEUR PUBLIC, IL FAUT ÊTRE MAJEUR, RÉUSSIR LE STAGE SPÉCIFIQUE, ET SATISFAIRE À AU MOINS UN DES QUATRE CRITÈRES SUIVANTS :

- Avoir gagné au moins 50 courses avec une autorisation de monter à titre professionnel,
- Avoir gagné 35 courses pour une personne titulaire du permis d'entraîner avec des chevaux déclarés à son effectif
- Avoir été salarié durant 6 ans chez un entraîneur
- Ou avoir été salarié durant 4 ans et être titulaire d'un CAPA option hippique



Des jeunes très actifs en course s'installent souvent l'année de l'obtention de la licence « public », 150 à 1 000 courses courues avant et pendant l'année d'installation.

TABLEAU 1 : CARRIÈRE DES ENTRAINEURS ET PALMARÈS 2018

	ANNÉE DE LA LICENCE D'ENTRAINEUR PUBLIC	NB COURSES CUMULÉES AVANT ET DURANT L'ANNÉE DE LA LICENCE D'ENTRAINEUR PUBLIC	PALMARÈS 2018 ENTRAINEUR nb de courses dont nb victoires et % de réussite*	PALMARÈS 2018 DRIVER nb de course dont nb victoires et % de réussite*
Exploitant 1	1998	144	192 courses 18 victoires - 26%	168 courses 10 victoires - 23%
Exploitant 2	2005	667	79 courses 10 victoires - 27%	33 courses 2 victoires - 15%
Exploitant 3	2007	630	263 courses 31 victoires- 25%	126 courses 18 victoires - 26%
Exploitant 4	2008	1 018	120 courses 13 victoires - 25,8%	66 courses 4 victoires – 21,2%
Exploitant 5	2005	158	78 courses 5 victoires - 18%	51 courses 2 victoires – 13,7%
Exploitant 6	2009	257	354 courses 12 victoires - 15,8%	153 courses 3 victoires – 15,7%

*% de réussite : % qui prend en compte le nombre de chevaux qui sont dans les 3 premières places par rapport au nombre de courses courues.

Ce sont des jeunes professionnels expérimentés qui sont à la fois entraîneur et driver. Ils ont entre 10 et 20 ans d'expérience d'entraîneur public. Leurs performances obtenues en course (taux de réussite de 14 à 27%) varient selon l'effectif et la qualité des chevaux entraînés. Tous les entraîneurs de cette étude mènent activement en course, ils drivent en général près de la moitié de leurs courses.

Ces exploitants se sont ensuite installés soit en achetant une exploitation soit en passant dans un premier temps par de la location. Aujourd’hui, ils sont tous propriétaires de leurs écuries. Ils proposent les prestations suivantes :

- *Prestation entraînement*
- *Prestation pré-entraînement*
- *Prestation débouillage*
- *Prestation élevage*
- *Vente de chevaux*

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

		PRESTATION ENTRAÎNEMENT	PRESTATION PRÉ-ENTRAÎNEMENT	PRESTATION DÉBOURRAGE	PRESTATION ÉLEVAGE	VENTE DE CHEVAUX
PUBLIC	Avec contrat exploitation	<p>En contrat de location : plutôt des éleveurs et des propriétaires bien connus de l’entraîneur, des personnes de la famille, Avantages : peu de risque financier, pas de charge à l’entraînement, avec un pourcentage de retour sur gains. Inconvénients : le cheval ne court pas sur leurs couleurs, ils n’ont pas la maîtrise de la carrière du cheval.</p> <p>En colocation : Des éleveurs ou propriétaires bailleurs, co-locataires souhaitant que le cheval court sous leurs couleurs.</p> <p>En contrat d’association : plutôt des propriétaires-investisseurs qui cherchent à limiter les frais et sécuriser leur investissement, ils associent leur entraîneur pour qu’il soit plus impliqué dans la carrière du cheval. Des propriétaires-éleveurs qui souhaitent retirer un pourcentage sur gains plus intéressant qu’en location, ils concèdent à l’entraîneur une partie de la propriété de leur cheval.</p>				Propriétaires, des copropriétaires de chevaux de courses investisseurs ou éleveurs
	Sans contrat exploitation	<p>Les chevaux sont mis en pension : éleveurs qui souhaitent conserver des reproducteurs, des propriétaires investisseurs souhaitant maîtriser la carrière de leur cheval.</p>				
DEMANDE		Exploiter le potentiel sportif du cheval ; Bonne gestion de l’entraînement ; Gagner de l’argent ; Valoriser la génétique sélectionnée en course.	Présenter le cheval aux épreuves de qualifications avec la meilleure préparation physique ; Sélectionner le cheval aux qualifications.	Eduquer le cheval (travail aux longues rênes, travail au sulky).	Elevage des poulains en croissance ; Mise à la reproduction des poulinières ; Prestation poulinage ; Conseil pour le croisement génétique.	Gérer au mieux la vente des chevaux dans l’intérêt du propriétaire et de l’entraîneur en fonction des catégories de chevaux (chevaux réformés, yearlings, poulains qualifiés, chevaux à réclamer).
PRESTATION		Préparer physiquement le cheval et l’exploiter en course ¹ .	Enseigner au cheval sa future activité de cheval de course et identifier son aptitude à courir.	Eduquer l’équidé aux règles de manipulation et de comportement face à son environnement ² .	Elevage des poulains.	Préparation des chevaux aux ventes ; Identifier le client et le marché qui correspond au potentiel du cheval et gérer la relation clientèle.
TARIF EN € HT /JOUR		De 25 à 30 €	De 23 à 25 €	de 19 à 22 €	de 8 € à 10 €	15 179 € prix moyen d’un cheval à l’entraînement de 2 ans et plus vendu aux enchères ³ .

¹ <https://www.letrot.com/fr/metiers-du-trot>

² <http://france-debourrage.com/le-metier/>

³ Source : Annuaire *Ecus* 2019

3 TEMPS PLEINS EN MOYENNE POUR 18 À 50 CHEVAUX À L'ENTRAÎNEMENT

TABLEAU 3 : LES MOYENS DE PRODUCTION

	MOYENNE	MÉDIANE
MAIN-D'ŒUVRE TOTALE	3,21	3,15
Dont main-d'œuvre rémunérée (exploitant et salarié)	3,11	3,15
TOTAL ÉQUINS	42	45
Dont équidés au travail (poulains au débouillage, chevaux à l'entraînement en propriété/location/pension)	32	32
SURFACE TOTALE (HA)	28	27
Dont Surface totale en herbe (ha)	27	25



Ces structures spécialisées en course fonctionnent avec 3 temps plein en moyenne, **5 sur 6 emploient des salariés** (d'1 à 3 personnes). Il s'agit généralement d'une **main-d'œuvre spécialisée** recrutée pour travailler et faire les soins aux chevaux. Souvent les exploitants font appel à des apprentis, lesquels pourront être embauchés à la suite de leur apprentissage. En plus, certains **font appel à des prestataires** pour aider sur le travail des chevaux.

En effet, cette activité d'entraînement nécessite au quotidien de préparer simultanément plusieurs chevaux (lots de 2 à 4 chevaux) d'où un besoin en main-d'œuvre important.

Le nombre de chevaux à travailler est variable en fonction des exploitations allant de 18 à 50 chevaux, ce qui représente plus de 80 % des chevaux présents. Le travail des chevaux peut être variable : débouillage, pré-entraînement, entraînement et sortie des chevaux en course.

Les autres équins présents sur ces structures sont pour trois exploitants des chevaux d'élevage, 6 à 10 juments sont saillies par an.

Ces exploitations disposent de 28 ha en moyenne, soit de 11 à 45 ha utilisés pour les infrastructures, l'alimentation des chevaux, leur exercice et la récolte des fourrages.

DES NIVEAUX DE PRODUITS ÉLEVÉS

TABLEAU 4 : RÉSULTATS ECONOMIQUES 2018

	MOYENNE	MÉDIANE
PRODUIT BRUT TOTAL (€)	323 052	320 531
Produit total/UMO rémunérée (exploitant et salarié) (€)	107 416	104 827
PRODUIT ÉQUIN (€)	309 069	302 529
Produit équin/équidé (€)	8 189	7 524
PRODUIT COURSE/ÉQUIDÉ À L'ENTRAÎNEMENT (€)	8 712	8 738
Produit course/UMO rémunéré (€)	90 149	97 304
CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES (€)	101 136	100 150
Charges opérationnelles/équidé (€)	2 632	2 285
CHARGES DE STRUCTURE HORS AMORTISSEMENTS ET FRAIS FINANCIERS (€)	135 206	144 047
Excédent brut d'exploitation (€)	86 710	72 585
EBE/UMO EXPLOITANT (€)	73 284	55 939
EBE/PB (%)	27	25

Le produit brut total de ces entreprises est de 320 000 € en moyenne par an, il comprend les produits de course (allocations, primes entraîneur et driver) et ceux liés à la pension. Le produit de course représente plus de 90 000 €/UMO rémunérée en moyenne et 8 800 €/équidé au travail. **Ce niveau de produit permet d'assumer des charges assez élevées liées au personnel mais aussi aux infrastructures.** Il permet de dégager un EBE/UMO exploitant médian de l'ordre de 56 000 €. **Le niveau d'efficacité économique est limité à 25% dû en partie aux fortes charges de structure de ce système (tableau 4).**

FIGURE 4 : COMPARAISON DE L'EBE/UMO EXPLOITANT DU SYSTÈME TROT PAR RAPPORT AUX AUTRES SYSTÈMES ÉQUINS (VALEUR MÉDIANE 2018)

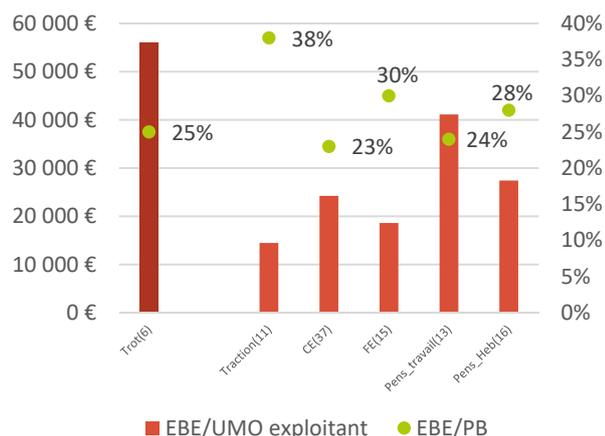


FIGURE 5 : PRODUIT/UMO À RÉMUNÉRER EN € (EXPLOITANT ET SALARIÉ) (VALEUR MÉDIANE 2018)



Le produit brut total des exploitations est de 104 827 € par unité de main d'œuvre rémunérée et varie de 88 556 € à 133 000 €. **Cette variabilité de produit est très dépendante des stratégies des exploitants et de la performance des chevaux en course.**

Ces exploitants ont un niveau de produit bien supérieur aux autres (figure 4). Pour autant le niveau de leurs charges affecte leur efficacité économique (EBE/PB) avec 25 % de produits restant une fois les charges d'exploitation payées (figure 4).

DES STRATÉGIES DE GESTION DE CHEVAUX DIFFÉRENTES SELON LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans les six cas étudiés, les stratégies de gestion des chevaux diffèrent selon le choix des entraîneurs. Si celle-ci évolue avec l'expertise, elle est aussi impactée par les objectifs de l'entraîneur en termes de **besoin de sécurisation du système**, de présence ou non d'un élevage.

En général, ils souhaitent avoir **des chevaux en pension qui leur permettent de sécuriser un revenu** et de couvrir les charges courantes. Le produit d'un cheval en pension est composé du produit lié à la prestation plus les 15 % des frais d'entraînement perçus sur les gains de course.

Toutefois, prendre des chevaux en pension peut avoir un intérêt limité. Sans performance de l'animal, l'entraîneur ne percevra pas le produit des 15% sur gains qui viennent en complément du produit de la pension. En cas de baisse de résultats des chevaux, les propriétaires pourraient ne pas souhaiter non plus mettre leurs chevaux à l'entraînement. Aussi, **il sera essentiel pour l'entraîneur d'avoir des performeurs pour attirer des propriétaires et des chevaux de qualité.**

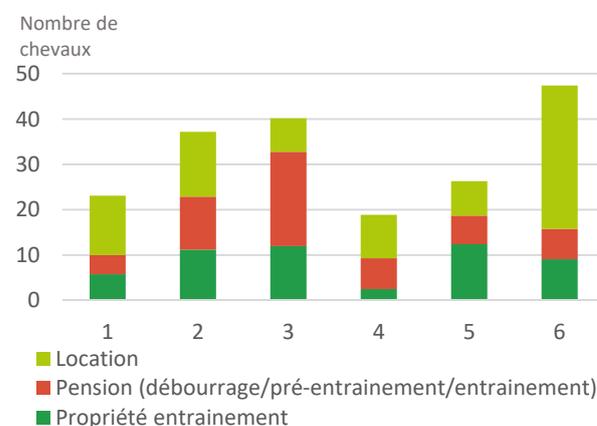
C'est pour cette raison que les entraîneurs ont recours à d'autres formes de contrats pour compléter leurs effectifs de chevaux à l'entraînement.

Prendre des chevaux en location, permettra aux entraîneurs de sélectionner un plus grand nombre de chevaux. Les charges seront à leurs frais mais le potentiel de retour sur gains sera optimisé. Il s'agit d'une activité risquée mais pratiquée chez tous les entraîneurs observés.

Exploiter des chevaux en propriété ou en association permettra d'optimiser le retour sur gains avec la possibilité de limiter le risque avec d'autres investisseurs associés (tableau 2).

Dans ce cas de figure, il faudra nécessairement travailler avec plusieurs propriétaires investisseurs et/ou éleveurs pour sélectionner suffisamment de chevaux par génération. C'est une pratique encore plus risquée que la location. La propriété et l'association sont les formes d'exploitation les plus rémunératrices sur les gains perçus.

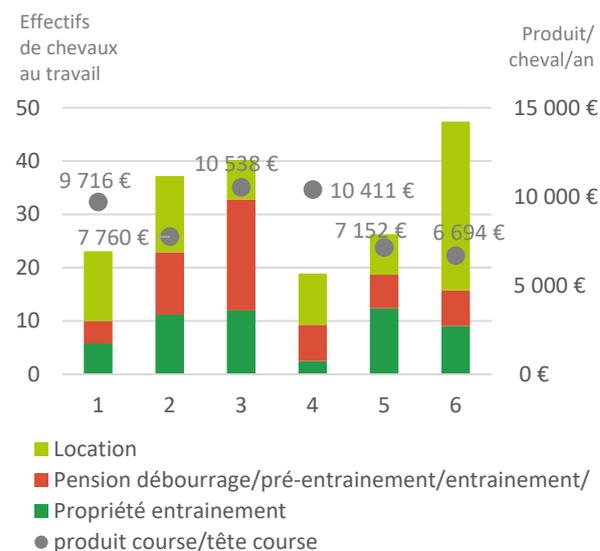
FIGURE 6 : MODES DE GESTION DES CHEVAUX AU TRAVAIL SELON LES 6 ÉCURIES



QUATRE PROFILS DE MODE DE GESTION DES CHEVAUX SE DÉGAGENT :

- Location dominante (1-4-6)
- Pension dominante (3)
- Équilibre pension-location-propriété (2)
- Propriété dominante (5)

FIGURE 7 : MODES DE GESTION DES CHEVAUX ET PRODUITS DÉGAGÉS PAR CHEVAL AU TRAVAIL SELON LES 6 ECURIES



L'entraîneur n°1 a un effectif de 22 chevaux au travail. Près de la moitié des chevaux est en location. Le produit ramené par cheval au travail sur 2018 est 9 716 € HT.

FIGURE 8 : PRODUITS DES COURSES PAR ÉQUIN ET NOMBRE DE CHEVAUX AU TRAVAIL PAR UMO

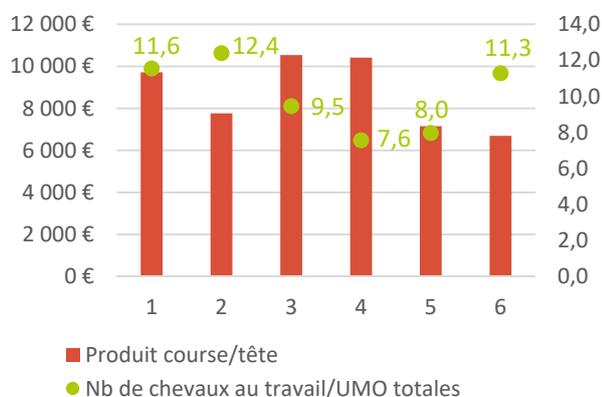
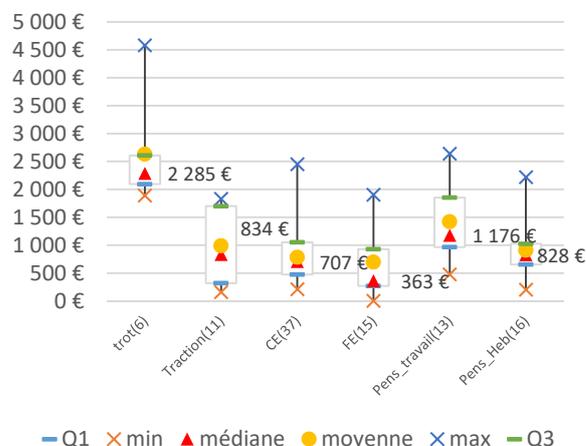


FIGURE 9 : VARIABILITÉ DES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR ÉQUIN (EN €) SELON LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES



DES CHARGES OPÉRATIONNELLES ÉLEVÉES

Comparaison des niveaux de charges opérationnelles entre les systèmes

Les charges opérationnelles des systèmes trot sont largement plus élevées que dans les autres systèmes équin étudiés dans le cadre du Réseau 2 285 €/équin contre de 360 € à 1 200 € dans les autres systèmes (figure 9). Ceci s'explique par le fait que l'on se trouve dans un système de recherche de performance des chevaux. Il s'agit d'athlètes entraînés pour gagner en course ce qui nécessite un suivi plus pointu en termes d'alimentation (appel à des aliments à haute valeur énergétique et produits de récupération), de soins sanitaires (suivi régulier de la santé de l'animal pour optimiser le potentiel du cheval) et de ferrures. Les postes de charges opérationnelles les plus importants sont en effet (figure 10) l'achat des concentrés (659 €/équin), les frais vétérinaires (417 €/équin) et les frais de maréchalerie (424 €).

La présence de chevaux d'élevage dans certaines exploitations va impacter à la baisse le montant des charges opérationnelles par équidé à l'exception des frais d'élevage (figure 11).

La variabilité des frais vétérinaires peut s'expliquer par les aléas liés aux accidents sur les chevaux en propriété et ou en location (figure 11).

FIGURE 10 : POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES OPÉRATIONNELLES EN € PAR ÉQUIN (EN %)

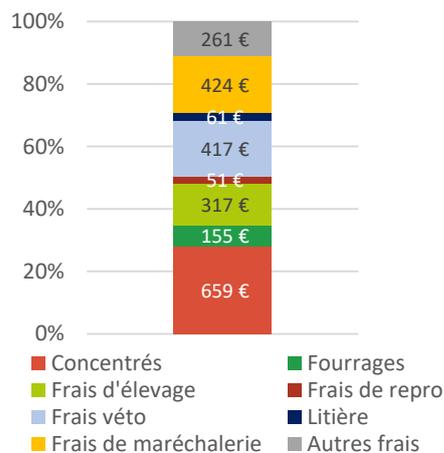
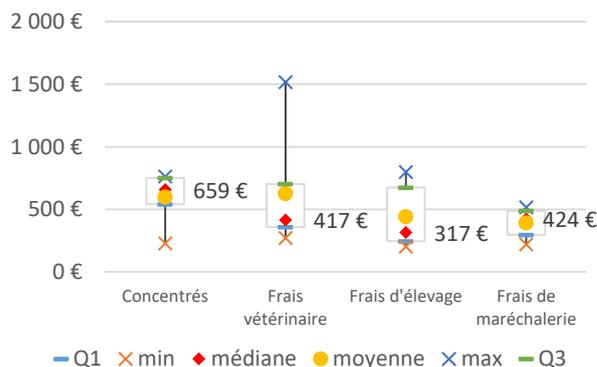


FIGURE 11 : VARIABILITÉ DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR ÉQUIN (EN €)



DES CHARGES DE STRUCTURE IMPORTANTES

FIGURE 12 : POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES DE STRUCTURE SELON LES SYSTÈMES (EN €)

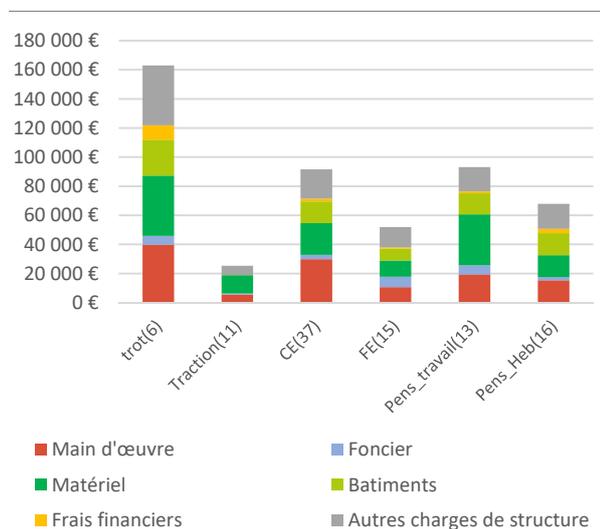
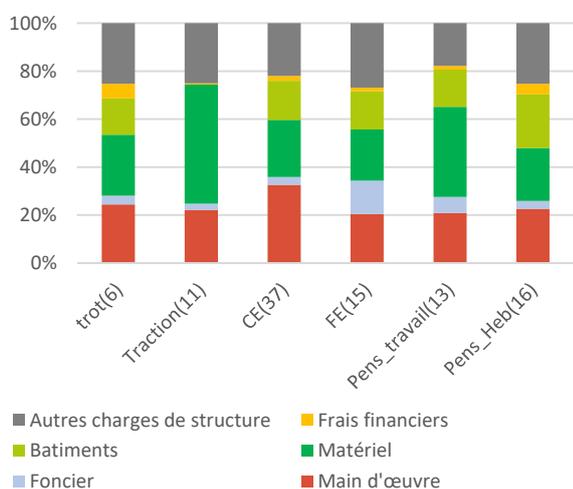


FIGURE 13 : POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES DE STRUCTURE SELON LES SYSTÈMES (EN %)

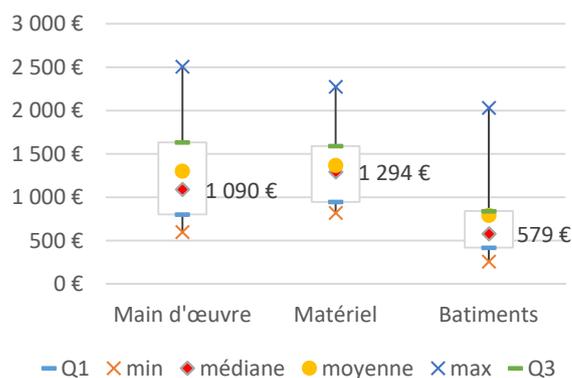


Le montant **des charges de structure** des systèmes Trot est **largement supérieur à ceux observés dans les autres systèmes**. En effet, il s'agit d'un système où la **valeur ajoutée de l'humain est essentielle** pour obtenir la performance de l'animal. Elle sera aussi conditionnée par **des infrastructures de travail de qualité** (pistes lignes droites, ovales, marcheur) que l'on ne retrouve pas dans les autres systèmes (figure 12).

Les postes de charge de structure **les plus importants sont la main d'œuvre, le matériel, les bâtiments** et les autres charges de structure (frais de déplacements pour se rendre aux courses, frais de gestion, frais d'assurance).

On observe une présence marquée **des frais financiers dû aux recours bancaires** dans les systèmes Trot. En effet, **le poids de l'investissement dans les infrastructures est conséquent** (figure 13).

FIGURE 14 : VARIABILITÉ DES POSTES DE CHARGES DE STRUCTURE PAR ÉQUIN (EN €)



Dans ces systèmes, la valorisation des chevaux par l'homme est primordiale, d'où la présence de 2 à près de 6 temps pleins. On note aussi un recours à des prestataires pour le travail des chevaux sur place dont les charges ne sont pas incluses dans la main-d'œuvre.

Côté matériel, ce système est exigeant, il demande d'être équipé notamment pour le transport des chevaux sur les hippodromes avec des camions, vans (entretien et amortissement des véhicules) et le matériel de sellerie (harnachement, matériel de protection, sulky...) (photo 3).

Sur les bâtiments, il s'agit de tout ce qui concerne l'entretien et l'amortissement d'infrastructures d'hébergement et de travail (barns, marcheurs, pistes, paddocks avec abris) (photo 4)



RÉSULTAT DES COURSES

Ce système permet de dégager des niveaux de produits élevés mais nécessite des moyens de production importants (main-d'œuvre, matériel, bâtiment) qui impactent la rentabilité de l'entreprise. Celle-ci est très dépendante des gains en course, de la maîtrise de la carrière des chevaux et des contrats d'exploitation. Le caractère aléatoire des produits lié aux gains de course ajoute une complexité dans la gestion de ces entreprises.

Lexique

UMO : unité de main-d'œuvre, 1 exploitant à temps plein= 1 UMO

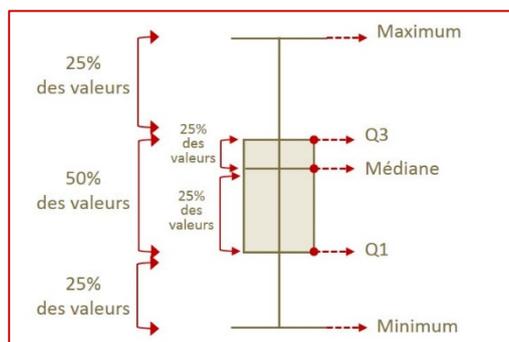
Produit brut total : il s'agit de l'ensemble des produits de l'exploitation (ventes, gains, pensions...) y compris les aides
Charges de structure : elles concernent les charges fixes, les frais de gestion, le salaire, les assurances, les frais d'entretien et d'achats de petit matériel, les amortissements du matériel et des bâtiments, l'eau, l'électricité...etc

Charges opérationnelles équinnes : ce sont toutes les charges liées aux soins des équidés (alimentation achetée, frais vétérinaire, frais de maréchalerie, frais de commercialisation, frais de valorisation des chevaux, frais d'assurance animaux)

EBE : excédent brut d'exploitation (= produits - (charges opérationnelles + charges de structure hors amortissements et frais financiers)). Cet EBE doit permettre de rembourser ses annuités, de dégager un revenu pour l'exploitant et de faire de l'autofinancement.

Médiane : valeur centrale d'un échantillon, 50% des valeurs sont au-dessus et 50% en dessous

Lecture des graphiques « boîte à moustaches »



Ce type de graphique permet de représenter l'ensemble des données y compris les valeurs extrêmes.

La boîte regroupe 50 % des valeurs.

Médiane : 50 % des valeurs sont au-dessus et 50 % au-dessous.

Ce travail a été réalisé par :

- **Frédéric Busnel - Chambres d'Agriculture de Normandie**
Tél. : 02 33 81 77 94 - frederic.busnel@normandie.chambagri.fr
- **Stéphane Deminguet - Conseil des Chevaux de Normandie**
Tél. : 02 31 27 10 10 - stephane.deminguet@chevaux-normandie.com
- **Sophie Boyer-Lafaurie - Institut de l'Élevage**
Tél. : 05 55 73 83 51 - sophie.boyer-Lafaurie@idele.fr

Grâce à la collaboration des 6 gérants de centres d'entraînement trotteurs de Normandie et du comité de pilotage : le Conseil des Chevaux de Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la société mère Le Trot, le Syndicat des Entraîneurs Drivers et Jockeys de Trot, l'Institut de l'Élevage, l'AFASEC de Graignes et le cabinet comptable EQUICER.



Document édité par l'Institut de l'Élevage
Avril 2021

Crédit photos : Conseil des Chevaux de Normandie
Mise en page : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)
Référence idele : 0021602010

